



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Séance du 14/12/2023

DELIBERATION
n° CEVE 2023 - 58

portant avis relatif à l'ouverture de la Licence 1 Mention Droit en FOAD délocalisée pour 2024-2025,

- Vu** le code de l'éducation,
- Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,
- Vu** l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique du 5 décembre 2023,

Article unique :

Le conseil des études et de la vie étudiante après en avoir délibéré, rend un avis favorable à l'ouverture de la Licence 1 Mention Droit en FOAD délocalisée, sous réserve de conventionnement avec les pays accueillants, pour la rentrée universitaire 2024-2025. Le projet de formation et de maquette sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil des études et de la vie étudiante,



Annexes :

Fiche Formation L1 Droit délocaliséeV2
Projet MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit délocaliséeFOAD-2024-2025



FICHE FORMATION

PROJET DE FORMATION : L1 DROIT délocalisée FOAD

Création

Porteurs de projet : Chargé de mission francophonie et Directeur de la FOAD

Contexte : Développement de partenariats dans le cadre de la francophonie par l'Université Toulouse Capitole

Date d'ouverture (mois/année) : 09/2024

Responsable pédagogique de la formation :

Identification

Intitulé complet : Licence Première année - Domaine Droit, Economie, Gestion - Mention Droit - Parcours Droit délocalisée FOAD

Composante : Droit

Capacité : 25

Présentation

Descriptif (syllabii) : Expérimentation d'un pilote sur mesure à destination de jeunes bacheliers de et de la région qui souhaitent s'engager dans des études de droit en France. Cette formation universitaire généraliste permet aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences en droit, par l'acquisition des connaissances juridiques généralistes pour connaître la théorie du droit et des règles juridiques et par la maîtrise des méthodes et raisonnements pratiqués dans le domaine.

Objectifs : Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en droit français.

Niveau de recrutement : Titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat.

Prérequis : Niveau C1 en langue française.

Public visé : Bacheliers francophones de ... et de la région qui souhaitent poursuivre des études de droit français.

Publics FI

Modalités de recrutements : eCandidature

Modalités admission et conditions d'accès : Bacheliers de ... et de la région qui souhaitent s'engager dans des études de droit en France.

Validation professionnelle / Validation d'acquis / Validation d'études / VAE : non

Modalités techniques

Formation présentiel / distanciel : Hybride (distanciel + présentiel).

Formation synchrone / asynchrone : asynchrone pour les cours et synchrone pour l'accompagnement pédagogique.

Utilisation d'une plateforme d'enseignement, accessible 24H/24 et 7J/7 : Moodle FOAD UT Capitole

Formation distancielle asynchrone pour les cours et présenteielle synchrone pour l'accompagnement pédagogique par regroupement 2 jours par semaine (mercredi et jeudi) dans une salle pédagogique à l'Ambassade de France équipée d'une ligne wifi haut débit compatible avec 25 connexions simultanées pour réaliser de la visioconférence et un équipement dédié, ainsi qu'une personne ressource pour accueillir les étudiants et assurer le lien technique de premier niveau pour une bonne connexion des étudiants sur l'environnement numérique dédié, en lien avec le service technique de la FOAD.

Ressources pédagogiques de l'ENT UT Capitole, suivi administratif, et assistance technique.

Modalités de suivi

Modalité de suivi (1 an ou 2 ans) : Année décomposée en 2 semestres.

Période de formation (Date début / Date de fin) : de septembre 2024 à juillet 2025.

Durée totale en heures : 436 heures de cours + 56 H d'accompagnement pédagogique + 84 heures de TD.

Durée du travail personnel estimée à 1,5 fois la durée d'enseignement.

Professionnalisation

Stage (date et durée) : non

Rapport de stage / Rapport d'activité / Mémoire / Bilan : non

Validation

Session (session 1 et 2 ou session unique) : session 1 et 2

Isolement / Compensation / Capitalisation : Compensation et Capitalisation

Contrôle Continu / Contrôle Terminal : Les 2

Ecrit / Oral : Les 2

Examens en distanciel

Nombre d'ECTS (European Credits Transfer System) : 60

Finalités

Résultats attendus : Validation de la première année de Licence de Droit

Niveau de sortie : Première année de Licence de Droit validée

Poursuite d'étude : Poursuite d'études en France acquise en 2ème année de licence de droit, après inscription sur Campus France et la validation des critères consulaires pour l'obtention d'un visa.

Taux de réussite : 90 % envisagé étant donné l'accompagnement proposé et l'appropriation des cours rédigés et enrichis de façon multimédia.

Tarif

Plein tarif : 5 000 €

Demi-tarif (redoublement) : 2 500 €

Particularités

Partenariat : Lycée , Service de Coopération de l'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à

Université Toulouse Capitole

Convention : Convention UT Capitole, et

Contacts

Mail générique de la formation : licence1droitdelocalisee.foad@ut-capitole.fr

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<i>Droit délocalisée à FOAD (projet)</i>	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
L1 / L2 : Français, sauf les UE7 et 14 dispensées en Anglais		
L3 : Français, sauf l'UE12 dispensée en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les examens seront organisés en distanciel		
2 notes de contrôle continu délivrées dans le cadre de l'accompagnement pédagogique		
1 note de contrôle continu pour les matières à TD		
1 note d'examen final		
Seconde chance		
Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégral		
Les notes obtenues lors de la session de seconde chance se substituent aux notes obtenues en session initiale		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

